



CHEVIER.

L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÊME
(Monsieur VERRON) PROSPÉRER LES FILS DE SAINT LAURENT
(S. SULTZ)



LABELLE.

Abonnement : Un an (Canada) \$1.00
" " (Etats Unis) 1.50
Strictement payable d'avance.

Jules-Edouard Prevost,
Directeur

ADMINISTRATION : SAINT-JEROME (TERREBONNE)

Annances : 1/4 c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne nonpareil, lère
insertion ; 6c. la ligne, insertions sub-séquentes.

L'AVENIR DU NORD

présente à tous ses lecteurs ses meilleurs souhaits
de prospérité pour l'année

1914

LA POLITIQUE

L'ami des monopoles

Le rapport que vient de publier le sous-ministre du travail nous montre combien le gouvernement actuel, et notamment M. T.-W. Crothers, le « ministre des jeux », est favorable à la « haute finance ».

En mai 1910, le gouvernement libéral, qui voulait mettre un terme à l'exploitation du public par les trusts et les monopoles, adopta la « Loi des enquêtes sur les monopoles ». Cette loi reçut sa première application le 10 novembre 1910. Les fabricants de chaussures canadiens se plaignaient que leur industrie souffrait vivement des agissements de la « United Shoe Company » du Canada, une succursale de la « American Shoe Company » qui, paraît-il, gênait le développement du commerce et faisait monter le coût de la fabrication à un prix excessif. En somme, on accusait cette compagnie d'exercer le monopole le plus systématique et le plus abusif. Le 25 février 1911, sous l'empire de la nouvelle loi, l'hon. W.-L. Mackenzie King, qui était alors ministre du travail, nomma une commission d'enquête qu'il chargea de reconnaître si ces accusations étaient bien fondées. Toute sorte d'objections et d'expédients furent soulevés et imaginés par la « United Shoe Machinery Company » mais la commission réussit néanmoins à établir la validité de la loi et de ses méthodes.

La commission d'enquête comprenait un représentant des fabricants de chaussures, un représentant de la « United Shoe Machinery Co » et elle était présidée par le juge Laurendeau, de Montréal. Elle étudia toute la question de la façon la plus minutieuse et se renseigna sur les conditions qui existaient dans tous les grands centres de l'industrie des chaussures. Entre la date de sa nomination et celle de la présentation de son rapport survint le changement de gouvernement en 1911.

Le 26 octobre 1912, la commission présenta le rapport suivant : « La United Shoe Machinery Co. du Canada est un monopole qui, en limitant l'emploi des machines louées d'après les conditions mentionnées dans les paragraphes précédents, a entravé et entrave beaucoup la concurrence dans la fabrication, la production, la vente et la fourniture des machines à fabriquer les chaussures au Canada. »

« Etant donné les circonstances du cas actuel, nous considérons qu'il est nécessaire de prolonger d'une période supplémentaire de six mois le délai de dix mois prescrit dans l'article 23 de la loi des enquêtes sur les monopoles, et nous recommandons que ce délai soit accordé. »

Un rapport au nom de la minorité fut présenté également par M. W.-J. White, et émettait l'avis que ses patrons n'exerçaient aucun contrôle illégal.

La loi d'enquête sur les monopoles prescrit que les individus reconnus, par une commission, coupables d'avoir trépané dans un monopole nuisible aux intérêts publics sont coupables d'un délit justiciable du jury et passibles d'une amende n'excédant pas \$1,000.00 par jour et les frais « pour chacun des jours qui suivent les premiers dix jours venant après la publication du rapport du comité d'enquête dans la Gazette du Canada. »

« Voulez-vous montrer aussi généreux que possible envers la « United Shoe Co. » la Commission ordonna que cette période de grâce soit prolongée de six mois, c'est-à-dire que la date à laquelle les opérations devaient être passibles d'une amende fut remise au 6 mai 1913. La commission voulait ainsi donner à la compagnie tout le temps voulu pour réorganiser ses affaires afin de supprimer les pratiques monopolistiques répréhensibles. Or, le rapport du sous-ministre du travail qui porte la date du 15 juillet 1913, après avoir cité les faits précédents, conclut par la déclaration significative suivante : « Le rapport de la commission ayant été publié dans la Gazette du Canada du 27 octobre 1912, la date à laquelle la compagnie devait tomber sous l'empire de l'article 23, fut retardée jusqu'au 6 mai 1913. Au moment où nous écrivons ces lignes, le département n'a pas encore entendu dire que les poursuites spécifiées par la commission aient été intentées contre la compagnie. »

Et rien n'a encore été fait jusqu'ici.

D'après la loi Laurier contre les monopoles, la « United Shoe Company » pourrait être passible d'une amende de \$1,000.00 par jour pour ne pas s'être conformée aux instructions du rapport de la commission d'enquête. Il s'est écoulé 230 jours depuis lors. D'après la loi, la « United Shoe Company » qui a été trouvée coupable de retarder le développement du commerce par des mesures illégales, pourrait être condamnée à \$230,000 et aux frais comme récidiviste pour violation de la loi, mais le gouvernement Borden, qui est l'ami fidèle de tous les monopoles et de toutes les compagnies, s'est bien gardé de suivre les recommandations de ce rapport.

Voici donc une compagnie qui est une succursale canadienne d'un puissant monopole américain et à laquelle on permet de poursuivre ses opérations en violation ouverte de la loi canadienne. Les milliers de piastres que nous a coûtées l'enquête ont été dépensées en pure perte. Nos fabricants de chaussures sont toujours opprimés et tyrannisés par ce trust américain. Devant ces faits, la déclaration que faisait l'autre jour, à Smith Falls, l'hon. M. Foster, ne nous étonne plus. « Ce que nous en avons de ces commissions qui se promènent sur les grands chemins, Dieu seul le sait. Elles abondent comme les mûres dans les champs de Kazabazua et perdent leur temps à noircir du bon papier qui va moisir sur des rayons. »

Il y a rapports et rapports cependant. Quand il s'agit de congédier les libéraux du service civil, afin de faire de la place pour les conservateurs, ces rapports sont suivis à la lettre. Quand il s'agit d'appliquer la loi canadienne pour protéger le peuple canadien contre des monopoles d'importation, ils sont empilés et oubliés.

La commission sur le coût de la vie est une farce

Il est deux choses que le gouvernement actuel n'aime pas à discuter : c'est la cherté de l'existence et l'élévation des taxes. Sir Wilfrid Laurier et les chefs libéraux affirment et démontrent que ce sont les deux questions publiques les plus pressantes du jour au Canada, mais les chefs conservateurs feignent de ne rien voir et de ne rien entendre, et prétendent qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à de telles bagatelles. Le peuple ne l'intéresse pas. Qu'importe au gouvernement conservateur si le peuple a de la peine à vivre ?

Lors que sir Wilfrid Laurier annonça que la politique libérale était d'abolir les droits des douanes sur les produits alimentaires, de réduire les impôts, et d'instituer une enquête minutieuse sur la cherté des vivres, la presse conservatrice, inspirée en haut lieu, essaya de tourner la chose en ridicule et donna à entendre que le gouvernement, soucieux avant tout de maintenir la stabilité protectionniste, se refusait à entreprendre aucune enquête. L'hon. M. Crothers suppliait la Providence de nous accorder quelques années de misère pour faire baisser les prix. L'hon. M. Foster déclarait que le Canada était encombré de commissions, dont le gouvernement se contentait de classer la plupart des rapports après avoir payé leurs très fortes dépenses. L'hon. M. Rogers ne voulait pas non plus entendre parler de commission. En somme rien n'était plus loin de la pensée de M. Borden et de ses collègues que d'instituer une commission d'enquête sur le coût de la vie.

Mais ils s'aperçurent que le public entretenait une opinion différente. Le sentiment général d'approbation que rencontra la politique libérale les remplit d'épouvante. On vit une fois de plus que sir Wilfrid Laurier, soit comme chef du gouvernement, soit comme chef de l'opposition, était toujours le leader incontenté du peuple canadien. Aussi le gouvernement changea-t-il subitement d'idée et annonça à son tour qu'il avait nommé une commission pour faire une enquête sur le coût de la vie.

Mais il s'y est pris de façon si mesquine qu'il est tout probable que la commission tournera en queue de poisson comme celles dont parlait M. Foster. Sans doute les trois fonctionnaires nommés ont toute la compétence voulue pour les travaux dont ils sont chargés, mais ils sont soumis à de telles restrictions qu'il leur sera difficile de faire une enquête efficace. Il ne semble pas qu'ils aient l'autorité voulue pour faire une véritable enquête. Ils n'ont pas

le droit d'exiger des dépositions et leur champ d'action est strictement borné. Tout ce qu'on leur permet de faire c'est de compiler en réunion privée, les renseignements qu'ils possèdent déjà et d'en faire rapport directement au gouvernement. Plus tard on permettra au public de voir un rapport tronqué que les ciseaux d'un censeur sévère auront rendu absolument inutile. Il semble que le but du gouvernement, en nommant cette commission, soit de prouver que le coût de la vie n'est pas trop élevé et que les taxes ne devraient pas être réduites, plutôt que d'obtenir des renseignements réels, propres à servir de base à un ensemble de lois efficaces.

Le résultat des taxes sur les denrées alimentaires

Une comparaison entre les prix de détail des denrées alimentaires en Angleterre et au Canada, devrait fournir matière à réflexion aux Canadiens. L'Angleterre est l'un des pays les plus peuplés du monde. Elle importe peu : elle ne consomme que des produits alimentaires qu'elle consomme, et ces produits lui viennent de tous les coins du globe. La population de l'Angleterre est de 611 individus par mille carré. Celle du Canada n'est que de 193 par mille carré. Le Canada produit ou devrait produire toutes les denrées alimentaires nécessaires à sa population, à l'exception des articles de luxe qu'il importe. Et cependant le coût de la vie a monté beaucoup plus rapidement au Canada qu'en Angleterre, tandis que les produits alimentaires ordinaires coûtent plus aujourd'hui au Canada, sous notre ciel élevé, qu'en Angleterre où ils sont dispensés des droits de douane.

D'après les dernières statistiques publiées par la Chambre de commerce anglaise, le prix du pain à Londres, Angleterre, est de 2.825 centimes la livre. A Ottawa, le pain coûte 4 centimes la livre, soit près de deux fois plus. Et cependant le pain britannique est fait principalement avec du blé canadien qui a subi un transport de six à sept mille milles.

A Londres, le rosbif de qualité moyenne se vend 13 centimes la livre, tandis que les boucheries d'Ottawa le détaillent à 14 centimes. Le bœuf de choix des colonies coûte 15 centimes la livre à l'habitant de Londres et le meilleur bœuf britannique est de 22 cts la livre. A Ottawa le steak « sir loin » se vend 24 cts la livre. Le droit de douane sur la viande de bœuf au Canada est de trois centimes la livre.

Dans les boucheries de Londres, le mouton des colonies se détaille à raison 5.75 à 15 centimes la livre. A Ottawa la viande de mouton se vend 20 centimes la livre. Au Canada le mouton paie un droit de douane de 3 cts la livre.

Le bacon de bonne qualité se vend 25 cts la livre à Ottawa. Le Londonien ne paie que 19 à 20 cts la livre pour le bacon de tout premier choix. Le droit canadien sur cette denrée est de 2 cts la livre.

Le beurre canadien et celui des autres colonies se vend au détail à Londres 25 cts la livre. L'habitant d'Ottawa qui veut acheter son pain paie de 30 à 32 cts la livre. Nous avons à payer sur le beurre un droit de 4 cts la livre.

Le fromage canadien se vend à Londres 17 centimes la livre. Au Canada, où ce fromage est fabriqué, il se vend de 18 à 20 cts. Le droit de douane sur cet article est de 3 cts.

La farine se vend à Londres à 2 1/2 centimes la livre, prix de détail. Au Canada, où l'on cultive le blé d'où vient cette farine, elle se vend 4, quatre centimes la livre. Le droit de douane est de 60 cts le baril.

Le sucre granulé coûte 5 cts la livre à Ottawa, le Londonien ne paie que 4 cts la livre pour la même qualité de sucre. Le droit de douane au Canada est de \$1.08 les 100 livres de sucre.

Les pommes de terre à Londres se vendent à 1.01 la livre ; à Ottawa elles coûtent 1.107 la livre. Le droit imposé au Canada est de 20 cts le boisseau.

Voilà des faits qu'aucun argument ne pourra jamais démolir. Tous ces produits cultivés ou fabriqués au Canada et un bon nombre d'entre eux sont exportés. Le tarif empêche les importations. Les produits canadiens se vendent plus cher au Canada même que sur les marchés de Londres, après un transport de plusieurs milliers de milles dans la plus grande ville. Et cependant il semblerait logique que le coût de la vie, grâce à ces frais de transport, doit être plus élevé à Londres, la plus grande ville du monde, que dans les petites villes canadiennes. Abolissons les droits de douane et la vie coûtera moins cher.

Meli-Melo

Le droit de veto
On a rappelé, à l'occasion de la mort du Cardinal Rampolla, comment l'ancien secrétaire d'Etat de Léon XIII fut écarté du Pontificat suprême au moyen du veto porté contre lui, au nom de l'Autriche, par le

cardinal Puzyna, archevêque de Cracovie. On ignore à peu près complètement, à ce propos, que le droit de veto, ou *Jussive*, déjà prohibé par Pie IV, Grégoire XV, Clément XII et Pie IX, a été condamné définitivement par Pie X, presque dès le début de son Pontificat. Le dispositif de la Constitution *Commissum Nobis*, du 20 janvier 1904, un des premiers actes du nouveau Pape, interdit, en effet, sous peine d'excommunication *latae sententiae*, à tous les cardinaux présents ou futurs, de porter le veto contre un candidat, sous quelque forme que ce soit.

Pour mieux assurer l'observance de cette Constitution, Pie X a ordonné, de plus, qu'elle soit lue, après sa mort, une première fois à la réunion initiale des cardinaux, une seconde fois après l'entrée au Conclave ; enfin, chaque nouveau cardinal, avant de recevoir la pourpre, devra jurer de s'y conformer. L'*exclusive* a donc définitivement vécu.

On dit que Pie X avait promulgué cette bulle afin de permettre à son ancien concurrent au Conclave de lui succéder plus tard. Mais la mort a enlevé le cardinal de soixante-dix ans avant le Pape de soixante-dix-huit ans.

Une histoire américaine

Un avocat de New-York se rendait, il y a six mois dans les bureaux d'une compagnie d'assurances pour assurer trois mille cigares, au prix de 600 dollars. La compagnie accepta et délivra une police en bonne forme.

Le mois dernier, l'assureur se présentait au siège de la compagnie pour réclamer la prime :

— Les trois mille cigares sont brûlés, dit-il, il faut me les payer !
— Mais, répond le chef du contentieux, nous n'avons pas eu connaissance du sinistre ; donnez-nous au moins quelques détails ?

— Rien de plus facile ; j'ai fumé moi-même les trois mille cigares ; voici un certificat signé par trois personnes honorables et dûment légalisé qui l'atteste.

La compagnie refusa naturellement le paiement ; mais, attaquée par l'avocat, elle perdit bel et bien son procès, attendu qu'en s'en tenant au texte de la police d'assurance, il n'était pas dénié, d'une part, qu'une certaine marchandise avait été assurée contre l'incendie ; d'autre part que ladite marchandise avait péri par le feu !

La compagnie en appela... mais, cette fois, les rôles furent renversés : elle assigna à son tour l'avocat demandeur devant la justice criminelle, « pour avoir volontairement mis le feu à une marchandise assurée ; crime sévèrement puni par le code américain, et dûment avoué par son auteur ! »

L'avocat fumeur et « fumiste » a été obligé de transiger et de payer tous les frais de procédure, qui s'élevaient à 1,200 dollars.

« Le Larousse mensuel »

Une très intéressante et très substantielle étude sur le Maroc, de consciencieux articles sur les *Engrais*, le *Mercerisage*, les *Récompenses industrielles*, le *Thé*, l'*Établissement des pupilles de la marine*, la *Villa d'Horace*, d'excellentes biographies de *Du Jardin-Beaumetz*, *Hayashi*, *Smet de Naeyer*, etc., tel est en deux mots le contenu du numéro de décembre du *Larousse Mensuel* qui vient de paraître. Avec ce numéro se termine le Tome II de cette intéressante publication, comprenant les années 1911, 1912 et 1913 et formant un splendide volume de plus de 900 pages, illustré de 2340 gravures, 82 cartes et 6 planches en couleurs. On sait que le *Larousse mensuel* est la mise à jour indéfinie des *Dictionnaires Larousse* et que chacun de ses tomes constitue une véritable encyclopédie de la vie présente : ce n'est pas seulement le périodique le mieux compris pour tenir au courant de tout, c'est encore, chose rare, un périodique dont la collection garde tout son intérêt et augmente même de prix avec le temps.

(Le numéro 20c à la librairie Prevost, Saint-Jérôme.)

« France-Amérique »

Revue mensuelle du Comité France-Amérique, siège social, 21 rue Cassette, Paris.

Le numéro de décembre 1913 contient un article sur *La Cité future*, centre mondial, artistique et scientifique par M. Emile Boutroux de l'Académie Française et M. Paul Adam ; un article : *Etats-Unis et Amérique Latine* par M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française ; une étude : *Les Chemins de fer en Amérique*, XIV. *Les Chemins de fer dans les Antilles* (Cuba excepté), par M. Charles Mourey, chef de service à l'office Colonial ; un article : *Les relations des ports et centres commerciaux de France avec l'Amérique*. VIII. *Reims et la Champagne*, par M. Pierre DeLantel, ancien secrétaire de la Chambre de commerce de Reims ; une étude : *La Crise de 1911-1912 en Equateur*. La *Révolution de 1911* par le capitaine G. Perrier,

ancien membre de la mission française en Equateur ; un article : *Allocation de bienvenue à M. Maxime Bôcher*, professeur à Harvard, délégué à l'Université de Paris, par M. Appell, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

Cette livraison contient encore des cartes et gravures, des chroniques sur le mouvement économique et politique dans les divers pays d'Amérique, rédigés par les spécialistes les plus compétents, une revue commerciale très remarquée et une revue des périodiques.

Numéro spécimen gratuit. Abonnement annuel : Amérique : \$5.00.

Pensées.

La philosophie triomphe aisément des maux passés et des maux à venir ; mais les maux présents triomphent d'elle.

De La ROCHEFOUCAULD

Quiconque est plus sévère que les lois est un tyran.

VAUVENARGUES

Pour rire

Dans une académie de jeune filles. LE PROFESSEUR. — Mesdemoiselles, nous allons parler d'histoire naturelle. Je vais vous faire la description du rhinocéros. C'est un animal hideux. Vous ne pouvez vous en faire une idée, si vous ne me suivez attentivement du regard.

Noël dans les montagnes

Oui, quelles montagnes ! Ces montagnes unies du Nord de Montréal, ces cirques majestueux, ces amphithéâtres titanesques dont les gradins, couronnés de forêts impénétrables, partent des nappes féériques des lacs Archambault et Ouaressan pour monter, s'élever et escalader le ciel. Elles m'ont toujours fait battre le cœur ; soit qu'elles se dorassent de mille reflets du soleil printanier ; soit qu'elles se chamarrassent de la dépolluie automnale des bois ; soit que la rafale d'hiver fasse poudroyer et tourbillonner des sorcières de neige au-dessus des savanes verdoyantes dont leurs flancs sont garnis ; soit, enfin, qu'elles présentent aux voiles de la nuit des nuances terribles qui rappellent au voyageur, attentif, que dans leurs ombes épaisses s'agitent les grands fauves, amis des vastes solitudes.

Mais cette année seulement, m'était réservée, ainsi qu'à deux compagnons de Montréal, cette « savoureuse » de leur servir de cadre pastoral à la crèche de Noël, de les entendre se renvoyer, de somnolent et somnolent, et de la terre au ciel, la volée de cloche de minuit.

Tel, cependant, n'était pas l'objet de notre mission. Nous étions trois paladins à la recherche de la Princesse lointaine, vous savez, cette Princesse si séduisante, mais si capricieuse, dans son palais de cristal, que nous nommons : *Truite grise saumonée* et dont la capture oblige d'affronter distances, fatigues mortelles, tempêtes sillantes et froid glaçant. C'est le lundi, 22, que nous nous rejoignons à Saint-Jérôme dans le train du Nord, en route pour Sainte-Agathe, où la voiture devait nous attendre pour nous conduire à Saint-Donat. Quelques chose détonnait dans les effusions de la rencontre : où était la neige ?

Shawbridge, Piedmont, Sainte-Adèle, pas de neige. Nous nous consultons du regard. Allons-nous faire le voyage en misérable quatre roues, le 23 décembre ? Horreur ! Sainte-Marguerite, Valmorin, pas de neige : c'est à se morfondre, nous sommes désespérés. Belisle's Mills, Sainte-Agathe ! Un cri m'échappe : N e ! Les carioles sifflent, gélots sonnants, et Pitt, le roi des Jésus du nord, nous attend avec traîneaux, robes et chevaux, frais et dispos : nous exultons.

Moins de cinq heures après nous prenons d'assaut la maison si patriarcale du brave colon et guide : Issi Monseau, dont l'affabilité hospitalière et l'intelligence alerte, tout comme les qualités de premier ordre de sa vaillante compagnie, sont appréciés des innombrables touristes que fascine le lac Ouaressan. Enchantement ! après trois années d'absence nous retrouvons dans la même chambre du toit béni, les marmots qui se pressent autour de l'aïeul et de la grand-mère, lui, le petit vieux à la longue barbe neigeuse, oracle intarissable de pêche et de chasse ; elle, vaillante nonagénaire, qui fait une question d'état du racommodage d'un petit chausson pour le bambin qui lui décoche un rire épique.

Et maintenant les colis s'éventrent, la yata-ganerie de pêche s'exhibe triomphalement, les cartels se croisent, le sopper odorant fume sur la table, on s'empiffre, des éclats de grosse joie alternent avec les ripostes malignes, on fait la partie de dames, puis : bonsoir. Le lendemain, de bonne heure, le lac se hérissé de perches et d'engins plus terribles les uns que les autres, la première capture ne tarde pas à faire frémir les échos de la montagne voisine et, bref, la pêche s'annonce bonne. *Idem*, mercredi.

Le soir grand tournoi de damier, auquel prend part un madré compère du voisinage qui nous donne la pique de la plus joyeuse façon, pendant que la famille s'achemine vers l'église pour le confessional.

Enfin, à onze heures, les gélots tintinnabulant à la porte nous requièrent d'embarquer à notre tour, ce à quoi nous nous prêtons allègrement. Plus de deux mille nous séparent de l'église. L'obscurité épaisse du ciel n'est combattue que par les vagues reflets de la surface neigeuse. A notre droite, cependant, l'énormité des masses se laisse deviner dans l'estompé de la nuit et, à un moment de silence, il s'en échappent un hurlement qui me glace. Enfin nous discernons une, puis deux lumières falo-

tes, d'autres s'y ajoutent bientôt, puis le cha-pellet rougeoyant des vitraux de l'église.

Oh ! je me rends bien compte qu'au lieu du terme fastueux d'« égise » on eût préféré m'y voir substituer celui de « chapelle de colons » ! Mon récit eût revêtu plus de cachet pastoraux ; mais, en retour, nous assistions à une messe de minuit au milieu d'une population où la foi venait d'accomplir ce miracle de faire surgir un temple superbe là où l'étranger se demande de quoi l'on subsiste. Aussi, quelle communion édifiante qui dura une demi-heure ! Oh ! la magie des vrais visages ne les yeux là, non pas les éternels « Nouvelle agréables », etc., mais les nœuds de plus pur archaïsme chantés sur le mode authentique de nos pères. Nous fûmes touchés jusqu'aux larmes de certains rites accomplis par des enfants personifiant anges et bergers.

Enfin si nous ajoutons à ce souvenir celui d'un voyage en tout point charmant, on comprendra que nous ayons fait vœu de renouveler ce pèlerinage l'an prochain, tous droits de Dieu réservés, il va sans dire.

Nature

Chaque bouchée est taxée

Le gouvernement prélève ses revenus sur la table du consommateur canadien

Voici quelques-unes des taxes que le consommateur canadien est appelé à payer chaque fois qu'il prend un repas :

Conserves de viandes,	27 1/2 pour cent
Farineux	17 1/2 pour cent
Farines,	60c le baril.
Viandes fraîches,	3c la livre.
Riz,	75c le quintal.
Sucre,	\$1.08 "
Grauu d'avoine,	60c "
Œufs,	3c la douzaine.
Beurre,	4c la livre.
Fromage,	3c "
Lait condensé	3 1/2c la boîte.
Préparation de lait,	25 "
Macaroni,	\$1.25 le quint.
Epices	3c. - 10c la lb.
Essence de fruits,	\$2.40 le gal- [lon et 30% 24 la livre
Conserves,	
Poissons,	
Groiselles,	
Cacao,	2c la lb.
Café,	3c " et 2 "
Farine de maïs,	2c " et 10% 25c le baril.

Cette liste pourrait s'allonger indéfiniment, mais elle est assez longue pour faire comprendre au consommateur canadien qu'à chaque bouchée de nourriture qu'il absorbe il est forcé de payer sa part des taxes qui servent à édifier ce nombre prodigieux de salles d'armes et de travaux publics que ces grands paniers percés qui s'appellent Robert Rogers et l'hon. Sam. Hughes édifient à tous les coins du pays. Est-il juste que les repas de l'ouvrier canadien soient taxés aussi lourdement pour donner au gouvernement le plaisir d'offrir de temps à autre \$15,000,000 à MacKenzie et Mann ?

POLITIQUE ETRANGERE

En Allemagne

Un peu partout il est de tradition que la moindre majorité contre un ministère suffit pour provoquer une crise et obliger les ministres à se retirer. En Allemagne, le chancelier est battu au Reichstag par 293 voix contre 54, mais il ne se croit pas tenu pour cela de remettre sa démission entre les mains de l'empereur.

Il est évident qu'en droit strict, M. de Bethmann-Hollweg n'est pas obligé de se retirer devant un vote des représentants du pays, mais en fait il paraît singulièrement difficile qu'un premier ministre atteint en pleine poitrine par une motion de blâme adoptée à une majorité formidable, conserve l'autorité nécessaire pour exercer ses fonctions. Quel que soit le parti que prenne le chancelier battu, il paraît difficile que l'empereur lui-même ne soit pas fortement ébloué par l'échec infligé à son premier ministre. Il convient d'ajouter que par une coïncidence étonnante fortuite, M. de Bethmann-Hollweg subit un véritable désastre parlementaire au moment même où son prédécesseur, M. de Billow, vient de faire paraître un volume où il défend sa politique et laisse discrètement entrevoir les causes de sa chute.

C'est bien M. de Billow qui a lancé l'Allemagne dans la politique lamentable dont la première manifestation a été le coup de théâtre de Tanger et dont les conséquences inévitables devaient être l'expédition des Italiens dans la Tripolitaine, les deux guerres des Balkans, l'effondrement de la Turquie et les dangers permanents de conflagration universelle qui ont obligé toutes les puissances de l'Europe à se ruiner en armements à jet continu.

ves de M. de Bismarck. M. de Bülow est tombé pour avoir affecté devant le Reichstag des allures de ministre parlementaire.

Ce choix a porté ses fruits. M. de Bülow qui donnait à son souverain des conseils parfois désastreux, mais qui ne manquait pas de talent oratoire, savait à l'occasion tirer le gouvernement impérial d'un mauvais pas, tandis que le malheureux M. de Bethmann-Holweg a si mal défendu les autorités civiles et les autorités militaires dans les événements de Saverne, que le vote si nettement hostile du Reichstag a atteint le prestige de Guillaume II.

Celui qui semble devoir payer les pots cassés pour le moment, c'est le statthalter comte de Wedel. Les dépêches venues de Strasbourg nous le montrent dans un état d'irritation que le chancelier n'a fait qu'aggraver. Le comte de Wedel aurait dit: "Ou le pouvoir civil aura satisfaction, ou je partirai".

La situation du statthalter a été rendue plus que précaire par les événements qui se sont déroulés dans le pays d'empire. Il semble assis non pas entre deux selles, mais par terre, au milieu d'une rinde de fauteuils. Ses relations avec le chancelier sont forcément plus tendues, les interviews qu'il s'est laissé complaisamment tirer n'ont pas été tendues pour le pouvoir central.

Il y a quelque injustice de ce côté. M. de Wedel est un des statthalters qui aient pris leur rôle le plus au sérieux, depuis l'annexion. Sa position a souvent été difficile entre une opposition irréductible et le gouvernement de Berlin dont on connaît l'inconstance de conduite vis-à-vis des Alsaciens-Lorrains. C'est grâce à lui que l'Alsace-Lorraine a obtenu un commencement de satisfaction.

Il avait donc plus d'intérêt encore que M. de Bethmann-Holweg à ce que le pouvoir civil conservât ses prérogatives. Peut-on dire que c'est grâce à sa faiblesse qu'un "gouvernement à côté" s'est établi à Strasbourg, formé par le commandement militaire qui ne tendait qu'à établir la dictature et à traiter le pays en colonie insoumise? C'est pas plutôt parce que ce "gouvernement à côté" — dont le chancelier n'a pas craint de nier l'existence à la tribune, bien que les événements de Saverne en eussent démontré la présence — n'est-ce pas plutôt parce que les militaires se savaient soutenus en haut lieu qu'ils ont eu tant d'arrogance? Le comte de Wedel ne pouvait se maintenir qu'en faisant semblant d'ignorer ce qu'il ne pouvait combattre. Un de ses prédécesseurs, le prince de Hohenlohe, se plaignait déjà, dans sa correspondance, privée de l'insubordination des militaires. Que trouvera-t-on sur ce sujet dans les papiers du statthalter actuel?

Et parce qu'il a été obligé de donner la publicité à ses sentiments, le statthalter est "coulé". N'importe, quoi qu'il advienne, jamais en Prusse on ne lui pardonnera d'avoir tenu tête à l'armée. Il peut être certain de n'avoir plus que des ennemis dans l'entourage de l'empereur. Si quelqu'un des courtisans l'approuve au fond, il n'osera jamais élever la voix en sa faveur.

On ne touche pas impunément à "l'uniforme du roi"! Quoi qu'il advienne, le statthalter sera rendu responsable des événements de Saverne. Dans huit jours, dans un mois, on le considérera responsable de la mesure infligée au 99ème qui calme ses nerfs surexcités dans le camp voisin, en attendant une décision définitive.

Société de protection des routes nationales, depuis le 1er janvier 1913 jus-qu'au 30 novembre, 512 personnes ont été tuées à New-York par des automobiles, des tramways et d'autres voitures. On a fait la classification suivante quant aux automobiles:

Table with 2 columns: Category and Number. Rows include: Nombre total de personnes tuées (277), d'enfants (137), personnes blessées (1098), d'enfants (340).

Dans ce siècle charitable où l'on écrase le passant comme une puce, sans remords, ces chiffres donneront peut-être à réfléchir aux gens pressés qui demandent à faire de la vitesse dans les rues de Montréal.

Encore la guérison du cancer

On prétend cette fois encore que des médecins dignes de la plus grande confiance, sont parvenus à guérir des malades atteints d'un cancer, à l'aide des rayons du radium. Après dix années d'expérience le Dr Howard-H. Kelly, de Baltimore et le Dr Robert Abbe, de New-York, ont cité des faits concluants au Collège des médecins de Philadelphie.

En commentant cette nouvelle, un des grands journaux de New-York fait remarquer que la rareté du radium rendra cependant les opérations nécessaires dans beaucoup de cas, au début de la maladie surtout.

"L'usage du radium" ajoute-t-il, "pour le traitement du cancer n'est pas nouveau. On l'a employé souvent en Europe et en Amérique avec des alternatives de succès et d'échecs; mais les affirmations des deux praticiens célèbres qui viennent de parler dans la ville voisine indiquent qu'ils sont prêts à assumer les plus lourdes responsabilités."

Après la victoire

Le maire Mitchell de New-York qui vient de prêter le serment d'office à l'heure où nous écrivons ces lignes, se sent déjà débordé par les invitations à dîner et à pérorer. Il demande si New-York ne ferait pas mieux d'être deux maires. L'un pour prononcer des discours et l'autre pour administrer les affaires publiques. "Il est malheureusement trop vrai", écrit la Tribune, "que nous accumulons une quantité de besogne surhumaine devant un excellent maire dès qu'il est choisi. Aussitôt qu'il a commencé à se frayer un chemin dans cette montagne, nous venons le déranger en l'invitant à nous dire des choses aimables dans une série de diners."

Au Canada comme aux États-Unis, c'est certain, nous aimons beaucoup les discours.

Peines disciplinaires

Que de plaintes ne profère-t-on pas partout contre la police!

Les peines disciplinaires imposées en une seule journée à N.-W.-York, à l'approche de Noël, montrent que les autorités de cette grande ville font des efforts pour majorer le respect de la règle à l'armée de la police. Nous empruntons au Telegram les détails suivants:

L'assistant commissaire Newburger a fait comparaître devant lui, ce matin, plus de douze constables et a montré peu de clémence dans ses sentences. Le constable W.-J. Ahearn avait été envoyé au bureau du payeur et retenu au dehors avec un paquet de chèques, par une série d'incidents, entre autres un séjour forcé chez un dentiste. Punition, salaire de cinq jours retranché.

Harry Meyer s'était absenté pendant dix minutes de son poste à la quatre-vingt-septième rue, sans noter la chose dans son cahier. Punition, cinq jours de salaires perdus. Le constable W.-J. Ryar, de T tenville, était accusé d'avoir simulé la maladie. Le Dr S. hornberger, chirurgien de la police, ne savait que dire du cas. Plainte renvoyée.

Accusé de s'être absenté de son poste pendant dix minutes, le constable William Walsh est condamné à laisser lui aussi ses gages de deux jours. L'accusation d'ivresse est remise à une date ultérieure.

Le constable Dabois du poste de la rue Clinton a promis de payer une dette de \$79, de sorte que la plainte logée contre lui est renvoyée.

Le constable James J. Collins s'est absenté de la rue McDougall pendant neuf heures sans permission. Sentence, la paie de trois jours lui est confisquée. Même châtiment pour John J. Moore, de la rue Beach, qui n'a pas répondu à l'appel de son nom.

Une plainte contre Frank Early du poste de la 125ième rue, l'accusant lui aussi d'absence illégale est maintenue et son salaire de cinq jours lui est ôté. John Kiernan et William Brown sont tous deux acquittés, le premier de s'être absenté de son poste, le second, d'avoir négligé de découvrir un vol dans la quatrième avenue.

La stabilité économique de l'Allemagne

On lit dans le Times, de New-York:

"A l'heure où nous nous réjouissons de constater que notre commerce extérieur est à son maximum, l'ambassadeur d'Allemagne signale les progrès de son pays. Pendant les deux décades de 1891 à 1911, notre commerce avec l'étranger, importations et exportations comprises, a doublé, mais celui de l'Allemagne a augmenté de 143 par cent. Sous ce rapport l'Allemagne et les États sont à la tête des nations commerciales, le taux d'augmentation du pays du Kaiser étant plus que le double de celui de la France ou de l'Angleterre. L'ambassadeur Von Bernstoff s'attache à faire remarquer que son pays dont la population est inférieure à la nôtre d'un tiers, dépasse notre commerce extérieur de plus d'un tiers. L'activité du commerce avec le dehors se manifeste par des résultats également surprenants dans le volume d'affaires des chemins de fer, des compagnies de navigation, des banques et des entreprises industrielles en général. Dans ces différents domaines l'Allemagne est la merveille et le modèle de l'univers. Il y a longtemps que la civilisation a contracté à l'égard de l'Allemagne, à cause de son développement intellectuel et de sa culture, une dette qui ne peut être acquittée. Pour ses voisins ses progrès sont comme un avertissement, et pour nous, de ce côté éloigné de l'océan, ils ne peuvent être qu'un sujet d'envie et d'étonnement."

Ces collations gratuites

On discute vivement à Chicago l'idée de supprimer les collations gratuites (le free lunch) des buvettes. Les adversaires du système actuel de goûters servis gratuitement avec des liqueurs enivrantes, le dénoncent en termes énergiques.

"La collation gratuite, dit le sénateur Broderick, est ce qui contribue le plus à tenir un homme éloigné de sa maison. Je donne des collations gratuites dans mes établissements mais je voudrais en être débarrassé."

M. James O. Leary, des abattoirs, dit: "C'est une menée corruptrice pour attirer la clientèle dans votre buvette. Je crois que 95 pour cent des restaurateurs veulent que l'on fasse cesser le goûter gratuit."

M. A. Barrage Farrell, président d'une ligue pour maintenir le bon ordre, s'exprime très vigoureusement: "La collation gratuite et la femme dans la buvette sont des inventions du diable pour mener les hommes à la ruine. Toutes ces innovations que l'on a introduites dans les bars, la collation gratuite, les jeux de hasard, la musique, les femmes, sont autant de moyens pour engager les gens à boire au bénéfice du débitant de liqueurs."

Les accidents de chemins de fer

La Commission des chemins de fer aux États-Unis a tenu des enquêtes pour découvrir les causes de 76 accidents qui se sont produits pendant la dernière année. Ces accidents ont été soit des collisions, 51, ou des déraillements, 25, 283 personnes ont trouvé la mort dans ces catastrophes et plus de 1880 ont été blessés plus ou moins grièvement.

Les commissaires attribuent les trois quarts de ces malheurs à la négligence de ses employés. "Nous pouvons signaler", disent-ils, "les mêmes fautes que l'année précédente, savoir: Mépris des signaux, désobéissance aux ordres, mauvaises entrées sur les registres des trains, méprises quant aux ordres, séjour prolongé sur une voie appartenant à un train supérieur, erreurs des télégraphistes, vitesse excessive, aiguilles d'évitement laissées ouvertes en face d'un convoi en mouvement, etc."

Au chapitre des accidents, nous croyons pouvoir affirmer, sans avoir les chiffres officiels, que toute proportion gardée, nous sommes moins éprouvés que nos voisins. Mais quant au surchauffage des trains, il y a cent à parier que nous détenons la palme. Que de rhumes et de névralgies les voyageurs canadiens doivent à l'excès de chaleur des convois de chemin de fer! Qui donc nous donnera un système plus modéré et plus humain!

CHERCHEUR

Le dos endolori par le lumbago sont promptement guéris

Le soulagement et la guérison du lumbago sont maintenant connus

"La Nerviline" le prouvera

Pour guérir le lumbago — c'est certes une bonne chose d'en connaître le moyen. Cette information valut à Jno-E. Neave de connaître la différence entre être invalide et jouir d'une santé robuste. Écrivant de chez lui, près Cornwall, il dit: "Une attaque grave et prolongée de lumbago durant ma jeunesse, me rendit en tout temps sujet aux maux de dos et reins. La prédisposition devint si établie et les attaques si fréquentes, j'avoue que j'acceptai la condition comme faiblesse particulière que je devais supporter avec autant de calme que tout autre inconvénient circonstanciel. Un jour, j'eus une attaque d'une gravité inusitée et malheureusement, il n'y avait aucune sorte de médecine à la maison. J'envoyai chez un voisin pour avoir du secours et l'on envoya, avec une forte recommandation, une bouteille de Nerviline. Mon ami était surpris de ce que nous n'avions pas employé la Nerviline, disant qu'il s'en trouvaient l'utilité, chez eux, presque à tous les jours. La Nerviline arrêta si promptement l'attaque et le soulagement fut si visible qu'au bout d'une journée j'étais sur la route de la guérison. Ma tendance au lumbago fut guérie par l'usage de la Nerviline et je considère que c'est le liniment le plus puissant qui soit fait pour vaincre les maux. Pour guérir les rhumes, l'enrouement, l'en-barras de poitrine et les maux de l'hiver, la Nerviline est une merveille; tel que pour le lumbago, la sciaticque, le rhumatisme, l'on considère que la Nerviline n'a pas son égal. Elle est d'une grande valeur à la maison, parce qu'elle guérit les crampes dans une demi-minute, arrête les nausées, contrôle les vomissements et l'estomac dérangé. Pour l'usage interne ou externe, partout où il y a douleur, appliquez la Nerviline." Grande bouteille de famille 50c. Bouteille d'essai 25c. Chez tous les marchands.

CAUSERIE FÉMININE

Le célibataire

De tout temps il a existé une certaine rivalité entre l'homme marié et le célibataire. Je ne dirai pas que ce sont deux ennemis: leur antipathie ne va pas jusque-là. Mais ils ne s'épargnent pas certaines "piques". Ceux qui se plaignent le plus des vieux garçons sont les gens mariés. Ils aiment à juger sévèrement les célibataires et se plaisent particulièrement à les rabaisser en présence des dames. C'est de bonne guerre.

La question était agitée l'autre jour dans un petit cénacle intime où l'homme brillait... par son absence. L'une d'entre nous, qui me parut désabusée des joies du mariage, nous tint le réquisitoire suivant — que nous aurions grand tort de prendre au pied de la lettre, la jeune désabusée possédant un esprit un peu paradoxal:

"Le célibataire! Demandez à un mari ce qu'il pense des vieux garçons qu'il compte parmi ses amis. Avec un regard de pitié, il vous répondra que ce sont des poseurs, qu'ils ont une très haute opinion d'eux mêmes, qu'ils sont égoïstes, avarés, bref qu'ils réunissent tout ce qui peut rendre un homme souverainement désagréable. Maintenant, écoutez le mari parler de lui-même. S'il faut l'en croire, il est orné de toutes les qualités, de toutes les vertus, simplement parce qu'il est mari et que son ami est célibataire. Il semble croire qu'ayant pris femme, il a fait une action noble, désintéressée. L'autre, au contraire, qui n'a ni femme, ni enfants à nourrir et à élever, est, à ses yeux, un être inutile, une plaie sociale.

"Cependant cette opinion du mari n'est pas toujours partagée par son aimable moitié. Et si l'on veut s'en assurer, demandez à l'importune quelle femme de vous dire ce qu'elle pense des hommes mariés et des vieux garçons!... "Égoïstes, les maris! Ah! non, certes. Jugez-en vous-mêmes. Le mari ne se plaignait-il pas, à déjeuner, qu'au lieu d'être servi froid ce qui restait du gigot du soir:

"— Toujours le même menu! clama-t-il, c'est intolérable! Quelle maison!... Les cuisines à la coque sont dures, le beurre n'est pas frais! Comment pourrais-je travailler, nourri de la sorte! C'est un vrai martyre."

"Dans la journée, un petit bleu m'annonce qu'un rendez-vous d'affaires imprévu le force à rentrer tard et qu'il ne dine pas à la maison. Mais, quelques jours après, j'apprends, par hasard, que ce même jour une partie fine avait eu lieu. Monsieur en était, naturellement. D'où le petit bleu et ce rendez-vous d'affaires imprévu."

"Monsieur désire avoir chez lui tout le confort possible, mais il trouvera à redire aux notes de l'épicière, du boucher, du créancier, du boulanger, que sais-je! Il voudra que je sois bien mise, mais quand arrivent les factures de la couturière, de la modiste ou des magasins, ah! mes amies, quelles clameurs!

"Il n'y comprend rien!... D'autres femmes, cependant, s'habituent d'un rien, savent retaper leurs robes et leurs chapeaux, elles ont toujours l'air de faire paraître neufs. Je gaspille, je suis indigne de sa confiance, je le ruine! Comme c'est drôle!

"Le vieux garçon, au contraire, c'est la douceur même. Son restaurant lui déplaît-il? Il va ailleurs sans réclamer, et sait se contenter quand il a rencontré une table et un menu acceptables. Quant aux devoirs sociaux, ne me parlez pas du mari. Là où un célibataire se fera un plaisir de vous accompagner, le mari verra une corvée d'y mener sa femme. S'agit-il de visites à faire? Le mari est subitement accablé de fatigue, chargé d'affaires, souffrant, que sais-je encore!... A peine sa femme est-elle sortie, que par un magique coup de baguette, monsieur se redresse: il est guéri et détalé à bicyclette ou en auto. Quelle abnégation, quel esprit de sacrifice, n'est-ce pas? Il pense, bien sûr, que sa femme préfère être seule dans sa visite à madame une telle, qu'elle désire lui parler en particulier sans doute... C'est une preuve de discrétion, de perspicacité. Ah! messieurs nos maris ont de précieuses qualités!

"Parlons maintenant des plaisirs. Madame émet-elle le souhait d'assister à un spectacle? Monsieur se déclare dans l'impossibilité de quitter le logis. Un mal de tête fou vient de le prendre. Le surmenage de son bureau en est sûrement la cause. Il va tomber malade. Il se garde bien cependant de dire qu'il avait une partie projetée avec un ami: la soirée devant se terminer dans quelque music-hall. Au dernier moment tout a été remis, l'ami ayant été subitement empêché... et voilà la raison du mal de tête.

"Voyons les célibataires. Certes, une fois mariés, eux aussi deviendront des modèles d'égoïsme, mais tant qu'ils restent garçons, quels charismes compagons! Les moindres desirs des femmes sont des ordres pour eux. Sur un mot ils sont prêts à faire tout ce que vous voulez. S'il fait beau, ils vous accompagneront dans le jardin en plein soleil. Ils se mettront en quatre pour vous, reconstruiront même à fumer si le tabac vous déplaît. Tout le jour ils

sauront être aux petits soins. Quels hommes aimables!

"Au point de vue cadeaux, demandez quelque chose à votre mari pour voir... Vous l'entendez! Un cadeau!... Mais il est sur le point de faire faillite!... Il lui manque en banque la moitié de ce qu'il comptait y posséder. C'est effrayant ce qu'il a eu à dépenser à la fin de ce mois!... Impossible de faire le plus petit cadeau. Il faut attendre, se restreindre, pour faire face aux échéances. Et le loyer à payer, et les rentrées qui ne se font pas!... C'est la ruine à bref délai!... Qu'ils sont gentils, nos maris!...

"Les célibataires, eux — et nos maris étaient de même lorsqu'ils étaient garçons — aiment à donner. Ce sera une loge de théâtre, des fleurs, un sac de bonbons, un rien, mais c'est donné de si bon cœur! Ah! pourquoi les maris perdent-ils, en nous épousant, toutes leurs qualités de garçons!...

— Et là-dessus notre amie de pousser un gros soupir.

Nous, nous étions amusées, un peu interlo-

quées même. Maintenant, si vous me demandez mon avis sur la question, je vous répondrai très franchement que je me réserve. Décidément, il y a trop matière à controverse!

Suzanne Caron

Toujours Bonnes

pour donner la Santé — et pour avoir la force, le confort, le bien-être, choses qui dépendent de la condition de la santé — il existe les toujours fameuses éprouvées, sûres et rapides

BEECHAM'S PILLS

En vente partout. En boîtes de 25c.

Quinquinol



Poudre Tonique et Engraisante DU DR. Z. DUTRESNE M.V.

Recommandé par le Ministre de l'Agriculture

Quinquinol a été diplômé aux Expositions de Quinquinol, Trois-Rivières, Sherbrooke et Ottawa. Se vend en boîtes de ferblanc à l'épreuve de l'humidité et de la vermine.

Prix: 50c. la grande boîte. Achetez chez votre marchand une boîte de QUINQUINOL: il elle ne vous donne pas satisfaction, retournez-la la boîte vide et il vous remboursera votre argent. QUINQUINOL STOCK FOOD COMPANY, Registered, Montreal, Canada. Est en vente chez le principal marchand dans chaque place de commerce à Québec.



Caruso et Scotti, deux des plus célèbres chanteurs du monde, écoutant leurs voix reproduites par

Le Phonographe Victor

Répertoire varié de morceaux de musique populaire, etc.

LIBRAIRIE PREVOST

4, rue Sainte-Julie

SAINT JEROME, P. Q.

Le barreau et les fonctionnaires

Le barreau de l'Ontario vient de recommander au gouvernement de cette province le relèvement des salaires des greffiers de la Couronne.

La prévention de l'indigence

En Angleterre

Les membres de la commission royale instituée, en 1905, en Angleterre, dans le but de rechercher les réformes à apporter à la "Poor Law", ou loi des pauvres, s'étant trouvés divisés sur une question de principe, leurs travaux aboutirent au dépôt de deux rapports, l'un, celui de la majorité, favorable au maintien de l'assistance publique, l'autre, émanant de la minorité, préconisant au contraire sa suppression et son remplacement par un ensemble de mesures nouvelles destinées, dans son esprit, à prévenir le paupérisme dont l'Angleterre semble souffrir à l'état endémique.

Tout le système élaboré par M. et Mme Webb repose d'ailleurs sur une vaste organisation d'Etat — n'excluant cependant pas l'aide éclairée des œuvres privées — nécessitant la création d'organismes nouveaux et l'adaptation des diverses institutions administratives déjà existantes.

En agriculture, comme dans le commerce, les Juifs se vantent de pouvoir réussir; leurs succès, jusqu'à présent, attestent de la justesse de leurs prétentions. Ils se livrent, à Sainte-Sophie, à la culture du tabac surtout; leurs terres ressemblent plus à des plantations du sud qu'à des terres de notre région plus froide.

Il y a quelques années, la paroisse de Sainte-Sophie était presque exclusivement habitée par les descendants des Écossais venus en deux contingents différents. Les premiers commencèrent à défricher la forêt à la fin du XVIIIe siècle, mais se lassèrent dans leurs efforts et quittèrent la place. On voit encore les reliques de cette époque: caves à moitié remplies, murs et cheminées en ruines. L'autre contingent, composé d'Écossais encore et d'Irlandais du nord plus déterminés, s'empara du sol à cet endroit à la fin de la guerre péninsulaire. La paroisse devint exclusivement écossaise; on appela une concession "New Paisley"; ces nouveaux colons abattirent les arbres, chassèrent les loups et réussirent, grâce à leurs travaux persévérants, à remplacer par des maisons modernes leurs cabanes de bois rond. Les vieux cultivateurs de la paroisse de Sainte-Sophie se rappellent le temps où, dans la concession située entre cette paroisse et Sainte-Anne des Plaines, il n'y avait que quatre colons canadiens français.

Il y a huit ans, on ne voyait plus à cet endroit qu'un seul colon anglais, les autres étant des Canadiens-français. C'est alors que commença la nouvelle invasion, celle des Juifs, dont nous parlions plus haut. Quelques-uns allèrent d'abord s'établir, puis ils furent bientôt suivis par des congénères qui achetèrent les terres avoisinantes. Dans la concession mentionnée plus haut, il n'y a plus aujourd'hui que trois Canadiens-français et un Anglais protestant; les autres sont des Juifs et ces derniers sont si désireux de conserver le terrain conquis que lorsqu'ils vendent c'est à quelquel'un des leurs que revient la succession.

Au début, les Juifs n'étaient pas au courant de la culture; mais, peu à peu, avec de l'observation et de la persévérance, ils parvinrent au succès. Ils ont acquis le magasin principal du village et s'occupent maintenant de construire des cottages d'été pour leurs amis de la colonie juive de Montréal qui voudront aller y passer la belle saison.

que que l'éducation devra contribuer à développer largement. Les causes de l'indigence sont d'une variété multiple et agissent selon des degrés d'intensité différents. La malade est l'une des plus fréquentes. De sérieuses mesures d'hygiène peuvent en prévenir la réduction et la prévenir, mais le peu le vit, aujourd'hui encore, dans l'ignorance des principes d'hygiène les plus élémentaires et son existence s'écoule dans un milieu malsain, soit dans ses taudis, soit à l'usine. Aussi la mortalité sévit-elle chez lui d'une manière effrayante et la maladie constitue-t-elle la cause essentielle de pertes constantes de salaire. Éviter aux pauvres gens est donc réduire de moitié leurs risques de misère.

Dès lors, que des institutions variées interviennent pour faire l'éducation de l'hygiène, la pratiquer et surtout pour assister le peuple dans toutes les circonstances où est intéressé le salut de la santé publique; qu'elles veillent à dépister les cas de maladie et de dégénérescence dans leur période initiale; soit à l'occasion de la maternité, de la première enfance, de la fréquentation scolaire, soit dans tous les autres cas où la souffrance peut être combattue et prévenue avec succès.

L'organisation souvent anarchique du régime du travail et le chômage interviennent aussi pour une large part dans l'indigence. La lutte, ici encore, peut être menée méthodiquement par l'application de mesures protectrices contre l'abus du sweating-system, l'établissement d'un minimum légal de salaire et le fonctionnement régulier d'un système perfectionné du placement ouvrier. Quant à l'assurance sociale, les auteurs la considèrent comme insuffisante quoique admissible, voire indispensable. L'assurance, en effet, ne contribue en rien à réduire ou à prévenir les risques qu'elle vise. Elle parvient cependant à atténuer les effets d'une mesure relative. Le système qui leur paraît le mieux approprié est celui de l'intervention de l'Etat par voie de subvention.

Tout le système élaboré par M. et Mme Webb repose d'ailleurs sur une vaste organisation d'Etat — n'excluant cependant pas l'aide éclairée des œuvres privées — nécessitant la création d'organismes nouveaux et l'adaptation des diverses institutions administratives déjà existantes.

P. de M.

Une colonie de Juifs agriculteurs

Une colonie juive, une véritable colonie, cette fois, non plus un groupe de citoyens habitant une grande ville et que l'on désigne sous ce nom, mais composée de véritables défricheurs du sol, est établie depuis assez longtemps déjà à une trentaine de milles de Montréal, dans une paroisse qui fut fondée par des Écossais: Sainte-Sophie, dans le comté de Terrebonne, à sept milles de Saint-Jérôme. Le nombre des Juifs y a tellement augmenté depuis cinq ans que le caractère de la paroisse en est maintenant changé.

En agriculture, comme dans le commerce, les Juifs se vantent de pouvoir réussir; leurs succès, jusqu'à présent, attestent de la justesse de leurs prétentions. Ils se livrent, à Sainte-Sophie, à la culture du tabac surtout; leurs terres ressemblent plus à des plantations du sud qu'à des terres de notre région plus froide.

Il y a quelques années, la paroisse de Sainte-Sophie était presque exclusivement habitée par les descendants des Écossais venus en deux contingents différents. Les premiers commencèrent à défricher la forêt à la fin du XVIIIe siècle, mais se lassèrent dans leurs efforts et quittèrent la place. On voit encore les reliques de cette époque: caves à moitié remplies, murs et cheminées en ruines. L'autre contingent, composé d'Écossais encore et d'Irlandais du nord plus déterminés, s'empara du sol à cet endroit à la fin de la guerre péninsulaire. La paroisse devint exclusivement écossaise; on appela une concession "New Paisley"; ces nouveaux colons abattirent les arbres, chassèrent les loups et réussirent, grâce à leurs travaux persévérants, à remplacer par des maisons modernes leurs cabanes de bois rond. Les vieux cultivateurs de la paroisse de Sainte-Sophie se rappellent le temps où, dans la concession située entre cette paroisse et Sainte-Anne des Plaines, il n'y avait que quatre colons canadiens français.

Il y a huit ans, on ne voyait plus à cet endroit qu'un seul colon anglais, les autres étant des Canadiens-français. C'est alors que commença la nouvelle invasion, celle des Juifs, dont nous parlions plus haut. Quelques-uns allèrent d'abord s'établir, puis ils furent bientôt suivis par des congénères qui achetèrent les terres avoisinantes. Dans la concession mentionnée plus haut, il n'y a plus aujourd'hui que trois Canadiens-français et un Anglais protestant; les autres sont des Juifs et ces derniers sont si désireux de conserver le terrain conquis que lorsqu'ils vendent c'est à quelquel'un des leurs que revient la succession.

Au début, les Juifs n'étaient pas au courant de la culture; mais, peu à peu, avec de l'observation et de la persévérance, ils parvinrent au succès. Ils ont acquis le magasin principal du village et s'occupent maintenant de construire des cottages d'été pour leurs amis de la colonie juive de Montréal qui voudront aller y passer la belle saison.

Nouvelles de St. Jérôme

— Il y a quelques jours, M. et Mme An'oine Martel, de votre ville, célébraient le 25ième anniversaire de leur mariage. A cette occasion de belles fêtes de famille ont eu lieu.

— Le 27 décembre a été célébré, en l'église de Saint-Jérôme, le mariage de M. Ernest Jouvet avec Mlle Virginie Guénette.

— M. Guillaume Beaulieu, de Toronto, était à Saint-Jérôme le jour de Noël.

— M. et Mme Henri Marchand, de Québec, sont chez M. Édouard Marchand.

— M. et Mme Thibaudou Rinfret, de Montréal, étaient ici dimanche dernier.

— Lundi dernier le feu a détruit, à 7 heures du matin, la petite maison du club des patineurs, à l'entrée du domaine de M. Parent.

— L'alarme a été donnée par M. Jos. Lauzé. Les pompiers se sont rendus, mais le feu avait déjà embrasé toute la cabane.

— Cette construction appartenait à M. J.-E. Parent, mais un club de dix jeunes garçons qui organisent le patin d'hiver, se trouve à perdre ce qu'elle contenait. Ces jeunes gens devront payer \$20 à \$25.00 à la corporation pour 150 pieds de boyaux qui leur avait été prêtés et qui ont brûlé.

— Les travaux de l'enfouissage de la conduite en ciment, au rapide Maillé, se poursuivent activement.

— M. l'ingénieur Rinfret affirme qu'on pourra lancer l'eau dans le tube la semaine prochaine.

— Nous aurons donc bientôt de la lumière dans les rues.

— Une session spéciale de la cour supérieure a été tenue à Saint-Jérôme, lundi, sous la présidence du juge Robitoux, pour prendre en considération un bref d'injonction demandée par la Maisonneuve Contracting Co, contre la Contractors Limited. Il s'agit d'un malaxeur dont se servait la première compagnie et dont la seconde s'est emparée. La cause a été prise en délibéré.

— La guignolée a remporté un grand succès, au moins aussi beau que celui de l'année dernière.

— Le fruit de cette quête, tant dans la paroisse que dans la ville, représente la jolie somme de \$660.

— Beaucoup de victuailles de toutes sortes ont été données.

— Les dames de charité se sont mises immédiatement à l'œuvre pour organiser la distribution de ces vivres, vêtements, etc, aux pauvres de Saint-Jérôme.

— Nos concitoyens méritent d'être félicités de leur générosité et nous devons, au nom des indigents remercieux ceux qui ont bien voulu faire cette quête à leur profit.

— PERDU: Un chien Collie (poil jaune et le nez blanc) a été perdu il y a un mois. Récompense libérale promise à celui qui ramènera ce chien au Château Larose, Saint-Jérôme.

— Mlle Annie Boisclair a transporté sa salle de couture à l'angle des rues Sainte-Anne et Saint-Louis, en face du Château Larose.

— A LOUER: Un logis (haut de maison) situé à l'angle des rues Sainte-Anne et Saint-Louis.

— S'adresser au plus tôt au Dr Dionne, dentiste.

— Que le public de Saint-Jérôme et le public voyageur remarquent bien que l'Hôtel Bellevue tenu par M. LAPOINTE est très recommandable sous tous les rapports.

— Site enchanteur vis-à-vis de la rivière du Nord; 118 et 120 rue Labelle.

— Table excellente, chambres spacieuses, écuries fort bien aménagées. Un omnibus est à la disposition des voyageurs à l'arrivée et au départ de tous les trains.

— On peut se procurer le Mois Libéral, revue périodique, à la librairie Prévost.

— L'almanach Hachette, l'almanach Vermont l'almanach du Peuple, l'almanach Roland, etc, sont en vente à la librairie Prévost.

— Magnifiques objets pour convenir à toutes les bourses.

— Un choix considérable, parfums de première qualité, articles de fantaisie, boîtes de toilette, albums, calendriers, cartes de Noël et du jour de l'An, pipes, traineaux, hockeys, etc. Un bel assortiment de jouets. Venez vous convaincre de nos prix et de notre assortiment. Librairie Saint-Jérôme, bloc Parent, Saint-Jérôme.

— Magnifiques objets pour convenir à toutes les bourses.

— Un choix considérable, parfums de première qualité, articles de fantaisie, boîtes de toilette, albums, calendriers, cartes de Noël et du jour de l'An, pipes, traineaux, hockeys, etc. Un bel assortiment de jouets. Venez vous convaincre de nos prix et de notre assortiment. Librairie Saint-Jérôme, bloc Parent, Saint-Jérôme.

CLARK'S Soupes Clark. Achetez les soupes concentrées "Clark" et épargnez l'ennemi de la cuisson. Ces soupes excellentes coûtent peu.

L'IMPRIMERIE DE L'AVENIR DU NORD se charge d'exécuter, à des prix raisonnables, tous les travaux d'impression qu'on voudra bien lui confier. Les commandes par la poste reçoivent une attention spéciale. Les plus importantes maisons de commerce et les banques de Saint-Jérôme sont au nombre de nos fidèles clients. Suivez leur exemple. Vous y aurez profit. Ne l'oubliez pas.

Docteur Arcadius Dionne. Chirurgien - Dentiste. Téléphone 74. Bureau ouvert tous les jours. Angle des rues Sainte-Anne et Saint-Louis, En face du Château Larose. SAINT-JEROME, P. Q.

Cheval et voiture volés

La veille de Noël dans la veillée, un cheval et une voiture ont été volés, dans la remise de l'hôtel Clément à Sainte-Scholastique.

Le cheval est brun noir, pèse environ 1050 livres, paraît fatigué des pattes de devant et a des "riboules" aux pattes de derrière, la voiture est une sleigh à 4 places, couleur vert-bleu, le dossier et les bras sont rembourrés en peluche jaune.

Cat attelage a été vu prenant la direction du Nord. Des renseignements seront reçus avec plaisir par M. Omer Cyr, de Belle-Rivière, comté de Deux-Montagnes.

Distribution de grain et de pommes de terre de semence par les fermes expérimentales de l'Etat, 1913-1914

Conformément aux instructions de l'honorable ministre de l'agriculture, il sera fait, au cours de l'hiver et du printemps prochains, des distributions de semence de grain et de pommes de terre de qualité supérieure, aux cultivateurs canadiens. La ferme expérimentale centrale d'Ottawa fournira les échantillons suivants: 5 livres de printemps, (5 livres), avoine blanche, (4 livres), orge, (5 livres), et pois de grande culture (5 livres). Les échantillons de pommes de terre, (3 livres) devront être demandés, à la ferme d'Ottawa, pour les provinces de Québec et d'Ontario seulement, et, à certaines fermes annexes, pour les autres provinces. Tous ces échantillons seront envoyés gratuitement par la poste.

Les cultivateurs sont priés de joindre à leur demande, des renseignements sur le sol de leur ferme et sur les résultats obtenus avec les espèces de grain ou de pommes de terre cultivées précédemment, ce qui permettra de leur envoyer les variétés les mieux adaptées à leurs conditions.

Chaque demande doit être écrite séparément et signée par celui qui la fait. Cette année, en plus d'un échantillon de grain, nous pourrions, peut être sur demande, envoyer un échantillon de pommes de terre à chaque propriétaire foncier, mais chacune de ces deux demandes devra nous être adressée sur feuille distincte.

Les demandes écrites sur des formules imprimées seront refusées.

L'approvisionnement de semences disponibles étant limité, les cultivateurs feront bien de solliciter de bonne heure l'envoi d'un échantillon. Ces demandes ne seront cependant pas satisfaites nécessairement dans l'ordre exact où elles auront été reçues, la préférence devant toujours être accordée à celles qui sont rédigées le plus clairement et le plus intelligiblement. Probablement en retard, seront celles

La Vie Heureuse. EN VENTE PARTOUT. Paraisant 2 FOIS PAR MOIS LE 5 ET LE 20. L'ÉLÉGANCE et LA MODE. LES LETTRES et LES ARTS. LES IDÉES et LES ACTES. LA VIE PRATIQUE: TOUTE L'ACTUALITÉ FÉMININE. 15 cts. le numéro.

Histoire du Canada

Par F.-X. GARNEAU. Cinquième édition, revue, annotée et publiée, avec une introduction et des appendices, par son petit-fils, HECTOR GARNEAU. Préface de M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française. Deux beaux volumes in-8o de 600 à 700 pages. Tome 1er, broché, \$2.50. S'adresser à M. Hector Garneau, 710, rue de l'Université, Montréal; ou à la librairie Prévost, Saint-Jérôme.

SANTAL CAPSULES MIDY. Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigent autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opals et les injections.

POUR VOUS, SPORTMEN

Du gibier et du poisson pour tout le monde. Toute la chaîne des LAURENTIDES, depuis le TÉMISCAMINGUE jusqu'au SAGUENAY est peuplée de gibier et de poissons. En est de même de celle des ALLEGHANY, depuis les CANTONS DE L'EST jusqu'à la GASPÉSIE. L'ORIGINAL, le CARIBOU, le CHEYREUIL, et la PERDRIX abondent dans les bois, et les SALMONIDES (Traites, Ouananiche et Saumon), dans les lacs et rivières. La pêche et la chasse sont LIBRES pour tous les citoyens de la province, sur tous les territoires et eaux non affermés. Les NON RÉSIDENTS doivent se munir d'une licence dont le prix varie, suivant le cas, de \$5, \$10, à \$25. Des COUPONS (tags) sont requis pour le transport du gibier. Il est DÉFENDU de tuer le CASTOR, la FEMELLE DE L'ORIGNAL, les oiseaux d'AGRÈMENT, et de faire le COMMERCE de la PERDRIX, de la BÉCASSE et de la BÉCASSE.

Rivières, lacs, territoires de chasse à louer. Dans toutes les régions de la province de Québec, au PRIX MINIMUM de \$3. LE MILLE CARRÉ.

Pour les permis de chasse et de pêche, permis de transport, baux de chasse et de pêche, renseignements, cartes, etc., s'adresser à M. L.-E. Carufel, 82, rue Saint-Antoine, Montréal; ou au Ministère de la colonisation, des mines et des pêcheries, Québec.

JACQUES MALOIN NOTAIRE. Sainte-Agathe des Monts, P. Q. ARGENT A PRETER. Sur hypothèque aux particuliers par grosses et petites sommes, à la ville ou à la campagne. Sur débiteurs, hypothèques, ou autres garanties spéciales pour les fabricants, corporations, etc.

TOUT AUGMENTÉ! Sauf les prix de la Librairie Prévost

Nous affirmons vous offrir des marchandises de qualité supérieure à des prix moindres QUE PARTOUT AILLEURS.

CHOIX IMMENSE DE GADEAUX DE TOUS GENRES ET DE TOUS PRIX

Articles de fantaisie. Objets d'art. Objets utiles. Horloges et Cadrons de luxe. Bijoux. Porte-bijoux. Sacoche en argent. Parfums. Parfumeuses. Poudre et savon de toilette. Livres d'étranges. Articles religieux. Articles de bureaux: Encriers, Plumes-Fontaine, etc. Rasoirs de sûreté. Articles pour fumeurs, Tabac, Cigares, etc. Cartes postales illustrées. Cartes de fêtes, Calendriers de fantaisie. Albums. Traineaux. Pelles. Hockeys, etc., etc.

Choix considérable et unique de Jouets

Stock acheté directement des manufacturiers. C'est par la suppression des intermédiaires que nous pouvons vous offrir ces jouets à meilleur marché que partout ailleurs.

Notre rayon des jouets est le plus complet et le plus varié de Saint-Jérôme. C'est reconnu.

Donc en allant faire vos achats à la librairie Prévost, vous avez plus de choix qu'ailleurs et vous payez moins cher. On peut encore s'y procurer, au même prix qu'à Montréal, des PHONOGRAPHERS VICTOR et EDISON: répertoire varié de morceaux de musique, chant, etc.

Retenez bien ceci: Nous concentrons tous nos efforts pour vendre des marchandises

d'une seule qualité: la meilleure. d'un seul prix: le plus bas. LIBRAIRIE PREVOST 4, RUE SAINTE-JULIE, SAINT-JEROME

